

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2022

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 515

présenté par

Mme Arrighi, Mme Batho, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,
Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	+1	0	+1	0
Affaires maritimes	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	-1	0	-1	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0	0	0
Service public de l'énergie	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous vous alertons, une nouvelle fois, sur le manque d'investissement pour la modernisation du réseau ferroviaire.

En plus des moyens prévus par le contrat plan État-SNCF, la modernisation du réseau ferroviaire nécessite un investissement supplémentaire. Selon le rapport du Sénat intitulé « *comment remettre la SNCF sur rail ?* » de mars 2022, les estimations de SNCF Réseau, pour la modernisation du réseau s'élèvent à 15 milliards d'euros. La modernisation du réseau suppose un déploiement rapide du système européen de gestion du trafic ferroviaire (en anglais, European Rail Traffic Management System, ERTMS) et de la commande centralisée du réseau (CCR).

Face aux enjeux de performance et d'accroissement des capacités du réseau ferroviaire national, un déploiement tardif de l'ERTMS et de la CCR est en contradiction tant avec les objectifs de retour à l'équilibre du modèle économique du gestionnaire d'infrastructure qu'avec les engagements environnementaux de la France et de report modal vers le ferroviaire.

Les crédits permettant d'abonder d'un euro symbolique en AE et en CP l'action 41-Ferroviaire du programme 203 « Infrastructures et services de transports » sont prélevés sur l'action 01-Sites, paysages, publicité du programme 113 « Paysages, eau et biodiversité ».